

*Sancionados em 22 de Outubro de 1827*  
*A Assembleia Geral Legislativa do Imperio Nº 34*  
*Decreta*

*Artigo 1º Fica abolido o Officio de Corretor da Fazenda Publica.*

*Artigo 2º O Corretor actual fica conservado e ordenado, de que tem assentamento, não tendo, ou enquanto não tiver, outro Emprego de igual, ou maior ordenado.*

*Artigo 3º As relações, ou editaes para a arrematação das Rendas Publicas, que o Corretor da Fazenda até agora fazia imprimir, e remetter á Junta do Commercio, na conformidade da Lei de 22 de Dezembro de 1761, serão d'ora em diante impressos á custa da Fazenda Publica, e remittidos de officio áquella Junta, pela Secretaria do Tribunal, onde se fizer a arrematação das mesmas Rendas.*

*Artigo 4º Ficam revogadas todas as Leis, Alvarás, Decretos, e mais ordens em contrario.*

*Paco da Camara dos Deputados em 6 de Setembro de 1827.*

*Doutor Pedro de Araújo Lima Presidente.*

*Jose Antonio da Silva Paiva 1º Secretario.*

*Jose Carlos Pereira de Almeida Torres - 2º Secretario.*



1. *Journal de l'Assemblée de la ville de Paris*  
1789

Le 17. Les citoyens se réunissent à 8 heures de la nuit. L'Assemblée est ouverte par le citoyen *de la Harpe*.  
Le 18. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.  
Le 19. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.  
Le 20. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.  
Le 21. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.  
Le 22. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.  
Le 23. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.  
Le 24. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.  
Le 25. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.  
Le 26. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.  
Le 27. L'Assemblée se réunit à 8 heures. Le citoyen *de la Harpe* propose de nommer une commission pour aller visiter les prisons.

*Assemblée de la ville de Paris*  
*Le 17. 1789*









